

Maitriser le cadre juridique du pouvoir disciplinaire



A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de maitriser le cadre juridique du pouvoir disciplinaire.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir l'environnement juridique du pouvoir disciplinaire
- Identifier un agissement fautif
- Préparer un dossier disciplinaire
- Appliquer la sanction disciplinaire
- Mesurer les spécificités du licenciement disciplinaire

INFORMATIONS

Public

Dirigeants
Salariés administratifs

Prérequis

Aucun

Effectif

12 maximum

Session

INTER ou INTRA

Durée

9 heures
1,5 jour ou 3 demi-journées

Format

En présentiel ou en
distanciel

Dates

Cf. devis

Tarif

Cf. devis



Formatrice

Vanessa Sommier
Avocate
au Barreau de la Drôme

Accessibilité

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez-nous afin de nous communiquer vos besoins d'aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques.

1. Définir l'environnement juridique du pouvoir disciplinaire

- Les fondements et l'encadrement du pouvoir disciplinaire
- Le contrôle et la surveillance du salarié
- Le rôle du règlement intérieur, des notes de services et du contrat de travail

2. Identifier un agissement fautif

- La faute disciplinaire
- L'identification de la faute disciplinaire et la prescription
- Les principes entourant les sanctions disciplinaires
- Le choix de la sanction disciplinaire

3. Préparer un dossier disciplinaire

- Prouver l'existence de la faute
- La collecte des informations et écrits préalables pour consolider le dossier
- L'analyse du dossier disciplinaire pour justifier la sanction

4. Appliquer la sanction disciplinaire

- La procédure disciplinaire
- La convocation à l'entretien préalable
- La tenue de l'entretien préalable
- La notification de la sanction

5. Mesurer les spécificités du licenciement disciplinaire

- Les principes du licenciement disciplinaire
- La procédure de licenciement disciplinaire
- Les suites du licenciement disciplinaire

MOYENS PEDAGOGIQUES

Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences

Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation

Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones

Parcours d'apprentissage en plusieurs étapes pour permettre engagement, apprentissage et transfert

Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

LES + DE LA FORMATION ★★ ★

Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate formatrice

Conseils pour sécuriser ses pratiques professionnelles

Remise d'outils directement réutilisables en situation professionnelle

EVALUATION ET SATISFACTION



Evaluations des compétences tout au long de la formation par l'apprenant (test de positionnement) et par la formatrice



Evaluation de l'action de formation à chaud à la fin de la formation et à froid 90 jours après la formation



Suivi des présences et remise d'un certificat de réalisation

NOUS CONTACTER



PRAGMATIS AVOCATS
28 boulevard Général de Gaulle
26 000 VALENCE

Organisme de formation
enregistré sous le n° 84260272626
auprès du Préfet de la région
Auvergne Rhône-Alpes



contact@pragmatis-avocats.fr



04 75 78 41 38

Référente pédagogique :
Vanessa Sommier

Référente administrative
et interlocutrice handicap :
Céline Gerland